



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Agressions répétées maires et élus locaux

Question écrite n° 17274

Texte de la question

M. Emmanuel Blairy alerte M. le ministre de l'intérieur sur la recrudescence des agressions visant les maires et les élus locaux. Ces dernières semaines, plusieurs maires ont été victimes d'agressions physiques, de menaces, d'intimidations ou de dégradations de leurs biens dans l'exercice de leurs fonctions. Cette multiplication des violences est profondément préoccupante. Elle fragilise l'autorité de l'État, décourage l'engagement local et porte atteinte au bon fonctionnement de la démocratie de proximité. Les maires sont les premiers représentants de la République au contact quotidien des citoyens. Ils sont confrontés à des situations de plus en plus tendues, sans toujours disposer des moyens matériels, juridiques ou humains nécessaires pour assurer leur sécurité et celle de leurs proches. Si plusieurs dispositifs existent, notamment à travers le réseau des référents « atteintes aux élus » au sein des forces de sécurité intérieure ou les conventions de coordination avec les communes, de nombreux élus s'interrogent sur leur efficacité réelle et sur leur déploiement effectif sur l'ensemble du territoire. En conséquence, il demande de bien vouloir préciser le bilan des dispositifs actuellement mis à la disposition des maires pour assurer leur protection. Il souhaite également connaître les mesures nouvelles que le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de renforcer la sécurité des élus locaux, d'améliorer leur accompagnement lorsqu'ils sont victimes de violences ou de menaces, d'accélérer les procédures judiciaires les concernant et de garantir une réponse pénale systématique et dissuasive à l'encontre des auteurs de ces faits.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Blairy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17274

Rubrique : Élus

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2026](#), page 7023